



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0205

Dossier OEC/CTC N°: 11_73T

Maître d'ouvrage - raison sociale	Commune de Monaccia d'Aullène		
<i>Adresse</i>			
<i>CODE NAF</i>			
<i>SIRET</i>	2120016300012		
<i>Responsable Légal</i>	M. Marc Luciani (Maire)		
Opération	Rénovation de 2 logements communaux de Monaccia d'Aullène		
Lieu de réalisation	Monaccia d'Aullène		
Date prévisionnelle de réalisation	2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	BOLLINI Virginie	OEC/CTC :	MONTI Cyrille
Gestionnaires :			
ADEME :	ELORRIAGA Julie	OEC/CTC :	
ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	28/06/2012	Date de la demande	09/07/2012
Date de réception	04/10/2012	Date de réception de la demande	27/07/2012
Date d'accusé de réception	08/10/2012	Date AR du dossier complet	
Date du Comité de Gestion		25/11/2013	

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Cette opération s'inscrit dans la politique régionale de la CTC et dans la stratégie rénovation de l'ADEME. Le poids de la consommation énergétique des bâtiments en Corse est de 51 % des consommations totales.
CTC / OEC	La maîtrise de l'énergie est un objectif important du plan de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie de la CTC, et est en adéquation avec la fiche N°2 de la convention PRODEME, ce projet reçoit donc un avis favorable.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Suite à un audit énergétique de bâtiments communaux, le maire souhaite réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments et mettre en œuvre les travaux de rénovations des 2 logements.
Lieu de réalisation :	Monaccia d'Aullène
Description technique de l'opération :	<p>Rénovation de 2 logements communaux de la commune de Monaccia d'Aullène en Corse du Sud.</p> <p>Les travaux qui permettraient d'atteindre des économies de 54,6 % sur le projet initial consistent essentiellement en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Isolation du toit (ajout d'une isolation dans les rampants pour obtenir un R= 4,5)- Isolation des murs (ajout d'une isolation intérieure assurant la respiration du logement pour obtenir un R=1,2)- Rénovation des fenêtres (double vitrage Argon pour obtenir un Uw=1,8)- Installation de poêles à granulés dans chaque appartement (Flamme verte avec un rendement de 90%)- Installation d'une ventilation mécanique répartie- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique par appartement (V=200L) avec un COP > 3 <p>Sshon=125 m²</p> <p>Le diagnostic énergétique conduit aux résultats suivants :</p> <p>Cep projet : 180 kWh/m²/an, Cepref: 172 kWh/m²/an et le Cepinitial: 396 kWh/m²/an donc le Cep projet est inférieur au seuil Cep "avant travaux" - 30% car bâtiment construit avant 1948</p>

Poste	Caractéristiques de la Solution envisagée
Poste 1 - ISOLATION DE L'ENVELOPPE	
Menuiseries	Remplacement de menuiseries avec un $U_w \leq 1,8$
Toit	Ajout d'une isolation dans les rampants pour un $R = 4,5$
Murs	Isolation intérieure avec un $R = 1,2$
Poste 2 - EQUIPEMENTS de chauffage, de ventilation et d'ECS	
Chauffage	Installation de poêles à granulés dans chaque appartement (Flamme verte avec un rendement de 90%)
Ventilation	Installation d'une ventilation mécanique répartie
ECS	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique par appartement ($V = 200L$) avec un $COP > 3$

Echéancier prévisionnel de réalisation	2013
---	------

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	0	27 000	20,65	6,56	6,26
Hypothèses	<i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</i> <i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i> <i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂, 0,086 tep</i>				

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Procès verbal de réception du bâtiment, • Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés, • Quelques photos des réalisations et des équipements (Ventillation,ECS, Chauffage) <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N° 128C0205

Dossier PRODEME N°11_73T

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Estimation Coût des travaux de rénovation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Poste 1 - ISOLATION DE L'ENVELOPPE		
Toit	3 600,00	3 600,00
Fenêtres	8 500,00	8 500,00
Murs	11 600,00	11 600,00
Sous-total Poste 1	23 700,00	23 700,00
Poste 2 - EQUIPEMENTS de chauffage, de ventilation et d'ECS		
Poêles à granulés programmables	9 000,00	9 000,00
Ventilation mécanique répartie	3 600,00	3 600,00
ECS thermodynamique	7 000,00	7 000,00
Sous-total Poste 2	19 600,00	19 600,00
TOTAL	43 300,00	43 300,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Etat dans le cadre du Programme du Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2013. Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

Le bénéficiaire récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

• Isolation de l'enveloppe et équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS

Le coût admissible est:

Coût de rénovation énergétique du bâtiment			43 300,00 €
Plafond du coût admissible: <i>(Pour un tel projet relevant du secteur concurrentiel, les dépenses éligibles sont plafonnées à 500 €/m² SHON et à 1 000 000. Dans le cas présent, la surface totale de la construction est de 125 m² SHON)</i>			62 500,00 €
► Coût admissible			43 300,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (en € HT)	Taux d'aide	Aide publique maximale (en €)
Isolation de l'enveloppe, équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS	43 300,00 €	40%	17 320,00
TOTAL			17 320,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût admissible (€HT)	Aide ADEME (en €)
Isolation de l'enveloppe et équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS	17 320,00	17 320,00
TOTAL	17 320,00	17 320,00

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

ADEME	17 320,00 €	40,0%
Bénéficiaire	25 980,00 €	60,0%
TOTAL	43 300,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

ADEME	17 320,00 €	40,0%
Bénéficiaire	25 980,00 €	60,0%
TOTAL	43 300,00 €	100,0%